

# Assemblées Générales

Comme toute association, la CLIC se doit de tenir des assemblées générales (AG) au moins une fois par année. Rapidement après la fondation, il a été décidé de tenir deux assemblées générales par années : une en mai et une en octobre. Cela a pour but de raccourcir chacune des AG, et de fluidifier la transition entre les comités. En effet, celle de **mai** permet de recruter des membres et établir une partie du prochain comité tout en formant les nouveaux membres avant leur véritable prise de position. Et celle d'**octobre** permet de refaire une vague de recrutement chez les étudiants de première année, ou ceux des années supérieures qui ont une année plus légère que la précédente.

## Annonce

Une assemblée générale doit-être annoncée **au minimum 30 jours** à (c.f. [status](#)) avant la date de l'AG.

## Ordre du jour

L'ordre du jour **doit** être envoyé à l'ensemble des étudiant·e·s IC **au minimum 15 jours** (c.f. [status](#)) avant la date de l'AG.

## Qui est convié ?

Sont invité·e·s à l'AG les étudiant·e·s IC, les membres d'honneur et les ancien·ne·s membres de la CLIC. Tout le monde peut cependant venir à l'AG.

## Droit de vote

Pour les détails sur le droit de vote lors de l'AG, il faut se référer aux [status](#).

## Octobre

Le but de l'AG d'octobre est de présenter les budgets et de présenter les perspectives de l'association pour l'année à venir. Elle est d'ordinaire prévue pour fin octobre.

## Ordre du jour

Ordre du jour typique de l'AG d'octobre :

1. Bienvenue
2. Acceptation de l'ordre du jour

3. Présentation des activités 20XX-1-20XX et perspectives de l'année 20XX-20XX+1
  - a. Perspectives des pôles
  - b. Activités et perspectives des commissions
4. Présentation et acceptation des comptes de 20XX-1-20XX
5. Décharge de l'ancien Comité
6. Présentation et acceptation des budgets pour 20XX-20XX+1
7. Élections de vérificateur·trices de comptes
8. Divers et propositions individuelles

Tous les membres de l'association peuvent rajouter un point à celui-ci.

# Mai

Lors de l'AG de mai, on élit les prochain·ne·s membres du comité pour l'année prochaine.

## Ordre du jour

Ordre du jour typique de l'AG de mai :

1. Bienvenue
2. Élection des scrutateur·trice·s
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Présentation des activités 20XX-20XX+1
  - a. Perspectives des pôles
  - b. Activités et perspectives des commissions
5. Élection des nouveaux·elles membres du Comité
6. Divers et propositions individuelles

---

Revision #10

Created 12 November 2023 14:05:29 by Noé Terrier

Updated 17 November 2024 13:44:41 by Noé Terrier